

Bilan de la concertation :

Un tableau de synthèse est joint à cette note afin de dresser l'ensemble des actions réalisées dans le cadre de la concertation, avec les dates associées. La concertation a été réalisée avec les moyens et sous les formes suivantes :

- ✓ Une information a été réalisée plusieurs fois par an sur l'avancement du PLU dans le bulletin municipal sous forme de brèves, d'actualités ou de dossiers spéciaux.
- ✓ L'évolution des études et des documents composant le PLU a été mise à la disposition du public sur le site internet (y compris les règlements graphiques depuis juillet 2015).
- ✓ 3 expositions publiques ont été organisées entre 2012 et 2015. La 1^{ère} a présenté le principe de révision du PLU ainsi que les orientations du PADD. La 2^{ème} a présenté une nouvelle version du PADD car celui-ci avait été modifié. Cela a alors aussi été l'occasion de présenter les études réalisées en parallèle comme le diagnostic agricole, l'étude sur le bocage ou celle sur les circulations douces ainsi que les cartes déjà dressées comme celle des espaces boisés classés. La 3^{ème} exposition a consisté en la présentation des documents avant arrêt du projet où le règlement écrit ainsi que les règlements graphiques ont été exposés. Les plans dits « plans de zonage » sont les documents les plus attendus par le public. Cette dernière exposition a été très visitée comme l'a largement relayé la presse. Lors des permanences des élus, la salle d'exposition ne désemplissait pas. Les élus municipaux ont tenu des permanences chaque semaine afin de recueillir les remarques et avis de plus de 200 personnes.
- ✓ 4 réunions publiques ont été organisées pour présenter :
 - la procédure et les études réalisées en amont du PLU ;
 - le PADD dans sa 1^{ère} version ;
 - le PADD dans sa 2^{ème} version ;
 - le projet de PLU avant arrêt.

A chaque réunion, 100 à 200 personnes étaient présentes. Différentes questions ont été abordées plutôt sur des observations générales et non d'ordre privé. Cela a concerné par exemple le maintien et la présence de commerces dans l'agglomération de Saint-Philibert, l'inventaire des zones humides, le classement en espaces boisés classés, le futur « zonage » du secteur de Coat-Pin, la trame verte et bleue, la possibilité d'installation de nouveaux agriculteurs sur une commune littorale, les constructions possibles en zone naturelle, les divisions parcellaires pour favoriser la densité.

- ✓ Un registre a été mis à disposition du public à l'accueil de la Mairie afin que chacun puisse exprimer son avis, faire des suggestions, opérer des demandes. Le registre a été particulièrement rempli au moment de la dernière exposition qui présentait les différents plans de zonage du PLU (règlement graphique).

La municipalité a souhaité étendre la procédure de concertation par les moyens suivants :

- ✓ La commune a réalisé une étude, dite approche environnementale de l'urbanisme, sous forme d'ateliers ouverts à des personnes ressources et à des partenaires.
- ✓ Un portrait de territoire dit « PEPS » (Portrait d'Emotions Partagées et Solidaires) a été coproduit en réunissant au sein d'ateliers des personnes de la société civile.

- ✓ Un diagnostic agricole a été réalisé, avec des rencontres individuelles avec chaque agriculteur, afin de bien prendre en compte la situation de l'agriculture dans son ensemble ainsi que celles des agriculteurs en particulier.
- ✓ L'inventaire du bâti présentant un intérêt architectural et patrimonial a été réalisé en invitant tous les propriétaires potentiels de ce type de bâtiment à se faire connaître. L'objectif de la réalisation de cet inventaire est de permettre que d'anciens bâtiments présentant un intérêt architectural et patrimonial puissent être rénovés en habitation, sous conditions.
- ✓ L'inventaire du bocage et des arbres remarquables a également fait l'objet d'un appel au public pour signaler leur existence, connaissances, souhaits dans ce domaine. Il y a eu ici très peu de retours de la part du public.
- ✓ Les documents réalisés au fur et à mesure de l'avancement des travaux ont été mis à disposition du public, en consultation libre, à l'accueil de la mairie. Ainsi, le public a pu avoir accès en permanence aux travaux d'élaboration du PLU.
- ✓ Les échanges avec certaines associations, les personnes publiques associées ainsi qu'avec les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) ont été réalisés dès que besoin.
- ✓ La commune a régulièrement fait part dans la presse de l'avancement du PLU, notamment pour expliquer les étapes, les délais, les moments forts de la concertation.
- ✓ Un classeur a été ouvert pour enregistrer tous les courriers adressés par le public à la municipalité sur le sujet du PLU. Les personnes qui ont envoyé un courrier par voie postale ont reçu un courrier de réponse du Maire leur indiquant la bonne réception de leur demande.

Un bilan peut-être tiré de cette concertation :

- ✓ La commune a organisé une concertation qui est allée au-delà de la simple information et au-delà de ce qui était prévu dans les modalités de la concertation dans la délibération du 17 septembre 2010. Cela visait à :
 - expliquer ce qu'est un PLU, ses objectifs, ses limites, les documents supérieurs auxquels se conformer, les délais d'élaboration, les avancements du projet, etc. ;
 - sensibiliser le public aux applications, implications, conséquences de la loi littoral aujourd'hui sur le territoire ;
 - échanger en profondeur et favoriser l'expression de la population, des représentants de la société civile, des personnes publiques associées ;
 - mieux appréhender les attentes et préoccupations des habitants ;
 - intégrer les avis ou observations du public ainsi que ceux des partenaires pour enrichir le futur PLU des contributions de tous, pour faire évoluer le PLU vers un document qui associe projet de la municipalité et vision du territoire par des personnes extérieures.

- ✓ La concertation réalisée en début d'élaboration du PLU a été intéressante, constructive et utile. En effet, elle a permis de poser les bases du Trégunc de demain et des souhaits ou préoccupations des uns et des autres pour le devenir de la commune et leur cadre de vie. Cela a lancé les travaux avec une assise collective partagée. Le fait de recueillir le ressenti de la population, par exemple pendant les ateliers pour élaborer le « PEPS », a permis, d'une part, aux habitants de réfléchir au développement communal et, d'autre part, à la municipalité de connaître leur vision. En croisant vision des habitants et projet de la municipalité, le PADD a pu être élaboré sur des fondements pertinents, associant le « vivre ensemble », le « vivre et travailler », le « vivre et préserver ».
- ✓ Il était important d'organiser une consultation avec les agriculteurs car la commune de Trégunc est un territoire agricole. Cela a permis en amont de mettre l'accent sur l'importance de l'agriculture à Trégunc. Comme il est écrit dans le PADD, Trégunc demeure une commune très agricole avec 2046 hectares de Surface Agricole Utile et 36 exploitations réparties sur le territoire. La mise en valeur agricole est donc très forte comparée à d'autres communes littorales. Le projet de PLU en restreignant les extensions de l'urbanisation répond aux demandes des agriculteurs qui souhaitent continuer à travailler sur une commune où l'agriculture est une force vive du territoire.
- ✓ La quasi-totalité des très nombreuses observations inscrites dans le registre et des nombreux courriers reçus en mairie concerne des intérêts privés et aborde la question de la constructibilité de certains terrains. Ce sont généralement des demandes pour qu'un terrain soit classé en zone urbaine ou à urbaniser, reste en zone urbanisée ou retrouve le statut de zone urbanisable qu'elle avait lors du PLU approuvé en 2006. Plusieurs types de justifications sont avancées par les particuliers, notamment : construction future souhaitée pour que les enfants des propriétaires puissent s'installer sur la commune, construction future souhaitée pour pouvoir venir habiter à Trégunc lors de la retraite, construction future souhaitée pour permettre que des terrains en friche, donc non utilisés par l'agriculture, ne restent pas en friche.
En septembre et octobre 2015, un groupe de travail composé d'élus municipaux a examiné toutes les remarques inscrites dans les registres et tous les courriers reçus afin de prendre en compte les souhaits formulés par le public. Cela représentait plusieurs centaines de demandes. Chaque demande a reçu un avis favorable ou défavorable en fonction de sa teneur. En effet, certaines demandes étaient justifiées, compatibles avec les dispositions législatives, par exemple la loi littoral, et avec le projet porté par l'équipe municipale. Les cartes ou différents documents ont alors pu être modifiés pour répondre favorablement à ces demandes. D'autres par contre n'étaient pas conciliables avec la loi littoral, avec les obligations que le PLU doit impérativement respecter ou avec le projet municipal. Dans ce cas, les documents n'ont pas été modifiés.
- ✓ Les observations faites principalement lors des expositions publiques et dans les registres ont parfois également permis de corriger des erreurs matérielles.
- ✓ Les personnes publiques associées (PPA) seront sollicitées pour avis et disposeront d'un délai de 3 mois pour émettre des observations avant que le projet soit soumis à enquête publique.

Arrêt du Plan local d'Urbanisme (PLU)

Pour faire suite à la phase d'études, de concertation et d'élaborations associées, le conseil municipal doit se prononcer sur le projet de PLU.

Depuis la date de mise en révision (17 septembre 2010), le cadre législatif a continué à évoluer (par exemple loi ALUR du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et la loi LAAAF du 13 octobre 2014, loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt). La commune a intégré :

- ✓ toutes les nouvelles réglementations en lien avec l'urbanisme et l'élaboration d'un PLU ;
- ✓ l'ensemble des réglementations issues de la loi littoral et de ses applications ;
- ✓ les documents supérieurs, comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ou le Plan Local de l'Habitat (PLH), approuvés depuis par Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA).

Les choix retenus dans le projet de PLU ont suivi les fils conducteurs des objectifs fixés dans la délibération de mise en révision du POS du 17 septembre 2010. Les grands principes et certains exemples sont cités ci-dessous.

L'affectation des sols et l'organisation de l'espace du territoire communal proposé dans ce projet de PLU permettent :

- ✓ un développement harmonieux et équilibré de la commune :
 - Le développement de l'urbanisation est prévu à l'échelle des principaux pôles de vie de la commune et, en 1^{er} lieu, autour du bourg, puis ensuite autour des principaux pôles de vie non littoraux (les agglomérations secondaires de Lambell-Kermao, de Croissant-Bouillet et de Saint-Philibert). Par contre, les agglomérations littorales secondaires de Trévignon et Pouldohan-Pendruc pourront seulement être densifiées. Ce choix de développement autour du bourg et des agglomérations secondaires non littorales permettra un développement harmonieux du territoire en contrecarrant le phénomène constaté ces dernières décennies de développement de l'urbanisation sur le littoral.
 - La commune ne souhaite pas un développement démographique plus fort que celui de la période passée. Elle s'est fixé un plafond en termes d'accroissement de la population à 8000 habitants. Elle a toujours affirmé que ceci était un maximum et non un objectif. Cela représente une prévision de constructions de 800 logements, dont environ 80% pour des résidences principales.
 - De nouveaux lieux pour l'accueil des entreprises permettront également le développement harmonieux pour à la fois habiter et travailler sur le territoire. En plus d'une petite extension de la zone d'activités des Pins, deux nouveaux lieux d'accueil sont prévus pour les entreprises (extension et nouveau lieu d'accueil autour de la zone d'activités de Kermao, création d'un nouveau site d'activités à Croissant-Bouillet).
- ✓ Une approche économe en termes de consommation d'espaces :
 - La limitation de l'étalement urbain a été une préoccupation majeure du projet PLU. En effet, l'étalement urbain est dévoreur d'espaces, destructeur de milieux naturels, consommateur de ressources naturelles et créateur d'éloignement social.
 - La consommation d'espaces pour la période future couverte par le PLU devrait être divisée par 3 par rapport à la période passée, en moyenne annuelle.
 - La limitation de la consommation d'espaces permet également de préserver les espaces agricoles. Trégunc demeure une commune très agricole comme mentionné précédemment.
- ✓ Un développement de l'urbanisation de manière raisonnée en fixant des objectifs de densification urbaine et de maîtrise de l'habitat diffus :
 - Le 1^{er} poste de consommation d'espaces étant l'habitat, les formes de logement seront plus denses. La densité minimale sera de 25 logements/hectare (densité nette, hors espaces publics) en moyenne sur l'ensemble des opérations de la commune. Cette moyenne pourra varier en fonction de la localisation des projets (plus denses dans le centre bourg, autour des lignes de transports collectifs, moins denses dans les agglomérations secondaires).

- 25 % de la production de logements devrait se faire en réinvestissement urbain.
- ✓ Un renforcement de la mixité sociale et générationnelle
- Le projet de PLU fixe des objectifs minimum de 20% de logements locatifs sociaux pour les opérations créant de 5 à 10 logements et de 30 % pour les opérations créant plus de 10 logements. Le Prêt Social Location Accession sera également favorisé.
- Le choix de ne pas placer le développement de l'urbanisation autour des agglomérations littorales permet d'éviter le développement d'une offre inaccessible aux ménages ayant des revenus modestes, étant donné le coût du foncier dans ces secteurs. Cela permet d'éviter une ségrégation entre, d'une part, un développement du littoral pour des occupations résidentielles ou pour la migration de seniors et, d'autre part, le développement à l'intérieur ou au nord de la commune pour une population plus jeune et/ou à revenus plus modestes.
- ✓ La protection des milieux naturels sensibles et remarquables, la préservation du littoral :
- La commune possède de nombreux espaces méritant une protection. Espaces boisés classés, espaces remarquables, trame verte et bleue, y compris zones humides, bocage, paysages littoraux représentent une superficie très importante sur la commune et ont tous été identifiés. Le PLU préserve les équilibres naturels et affirme la protection de ces espaces. Ainsi par exemple, tout le bocage a été inventorié. Les haies et talus apparaissent sur le règlement graphique comme au titre des éléments naturels à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme (soumis à déclaration préalable).
- Les espaces proches du rivage ont été définis de façon à protéger l'espace littoral de manière large. Par exemple le camping-caravaning « sauvage » est interdit quelle que soit sa durée dans ces espaces.
- Le choix présenté ci-dessus de ne pas développer les agglomérations littorales concourt également à la préservation des espaces naturels, sensibles ou remarquables car, bien souvent, c'est aux abords directs du littoral que se trouve une grande partie de ce type d'espaces.

Les préoccupations environnementales (préservation des espaces, qualité de l'eau, biodiversité, etc.) ont été des préoccupations majeures qui ont sous-tendu l'élaboration du projet de PLU.

Les personnes publiques associées ont été réunies à deux reprises. Des rencontres individuelles complémentaires ont été également réalisées dès que besoin. Des échanges fréquents ont été faits avec Concarneau Cornouaille Agglomération.

Les services de l'Etat ont été associés de façon régulière aux travaux, soit de manière officielle, lors des réunions avec les personnes publiques associées, soit plus fréquemment lors d'échanges et de réunions au fur et à mesure de l'avancement des travaux (notamment, PADD, règlement écrit, règlement graphique).

Bilan de la concertation réalisée de 2010 à 2016

<p align="right">Envoyé en préfecture le 05/07/2016 Reçu en préfecture le 05/07/2016</p> <p>Affiché le ID : 009-212902936-20160711-DE04071-DE</p>	
<p>Modalités définies dans la délibération de mise en révision du POS</p>	<p align="center">Concertation réalisée</p>
<p>Informations régulières dans le bulletin municipal</p>	<p>Automne 2010 : Editio du bulletin sur l'annulation du précédent PLU et le lancement de la révision du POS Printemps 2011 : "Page dédiée" au lancement de l'élaboration du PLU Octobre 2011 : "Dossier spécial" sur les 1ères études (portrait de territoire, approche environnementale de l'urbanisme) Printemps 2012 : "Brève" sur les élus en visite de terrain dans le cadre de l'élaboration du PADD Été 2012 : "Page dédiée" au PADD Automne 2012 : Explication des étapes et études qui démarrent suite au 1er débat du PADD en conseil municipal Janvier 2013 : "Brève" sur l'exposition publique en cours et la disposition permanente des documents en mairie Printemps 2013 : "Brève" sur un point d'étape PLU Janvier 2014 : "Page dédiée" sur l'intégration du bocage dans le PLU Janvier 2015 : "Dossier spécial" PADD, EBC, point d'étape Été 2015 : "Page dédiée" sur le réinvestissement urbain (PLU et opération en cours) Octobre 2015 : "Dossier spécial" sur la concertation et les étapes à venir</p>
<p>Informations régulières sur le site Internet</p>	<p>L'information relayée sur le site Internet a pris plusieurs formes : - Mise à disposition en téléchargement des documents "projets" constituant le PLU ou concourant à son élaboration. Les documents ont été mis à disposition au fur et à mesure de leur élaboration et restent en consultation / téléchargement ensuite (y compris règlements écrit et graphique depuis juillet 2015). - Information sur la procédure d'élaboration et la concertation en cours (par exemple, information sur le recensement du bâti présentant un intérêt patrimonial et architectural) - En actualité, annonce des grandes dates et événements (par exemple, réunions publiques et expositions publiques) A noter : Une adresse de messagerie dédiée à la concertation du PLU avait été créée en début d'élaboration (concertation-plu@regunc.fr). Elle a été supprimée car aucun message n'était envoyé. C'est l'adresse générale de la mairie qui a été utilisée.</p>
<p>Organisation d'une exposition publique présentant le projet de révision</p>	<p>1) Exposition publique du 27 novembre 2012 au 10 janvier 2013 organisée à l'Espace Terre marine présentant le PADD (PADD, 7 panneaux d'exposition pour expliquer ce qu'est un PLU / un PADD et détailler les orientations du PADD) 2) Exposition publique du 14 février 2015 au 12 mars 2015 organisée en Mairie présentant le PADD modifié ainsi que les documents déjà réalisés (PADD, diagnostic agricole y compris atlas cartographique, dossier et cahier de suggestion, étude bocage, étude cheminements doux, carte du bocage, carte des espaces boisés classés, registre, 7 panneaux d'exposition réalisés pour cette occasion sur ce qu'est un PLU en général et sur les orientations du PADD modifié) 3) Exposition publique du 13 juillet 2015 au 22 août 2015 organisé en Mairie présentant le projet de PLU (PADD, règlement graphique, règlement écrit, document de présentation globale du PLU, registre) Lors de chaque exposition, les élus municipaux ont tenu des permanences afin de répondre aux questions et d'écouter les remarques du public. <i>Les expositions publiques ont été annoncées dans la presse, sur le site Internet et par voie d'affichage.</i></p>
<p>Mise en oeuvre de réunions publiques :</p> <p>- Après le débat en conseil municipal sur le projet de PADD - Avant l'arrêt de l'ensemble du projet par le conseil municipal</p>	<p>1) Réunion publique le 25 octobre 2011 pour présenter la procédure et les études réalisées en amont des travaux du PLU (AECU, portrait de territoire et diagnostic agricole), la charte du développement durable et le portrait de territoire 2) Réunion publique le 04 juillet 2012 pour présenter le PADD (après 1er débat en conseil municipal) 3) Réunion publique le 17 décembre 2014 pour présenter le PADD modifié (après 2ème débat en conseil municipal) 4) Réunion publique le 08 juillet 2015 pour présenter le projet de PLU <i>Les réunions publiques ont été annoncées dans la presse, sur le site Internet et par voie d'affichage.</i></p>

<p>Registre permanent des suggestions ouvert tous les jours et heures d'ouverture de la mairie</p>	<p>Mise à disposition du public à l'accueil de la mairie d'un registre lors du démarrage des travaux d'élaboration du PLU (registre rempli en totalité au 22 août 2015, soit 94 pages). 2ème registre ouvert durant l'été 2015 et mis à disposition du public (registre rempli de la page 95 à la page 113 au 26 avril 2016). 112 pages ont été remplies au total dans les deux registres jusqu'à octobre 2015 et 1 page entre octobre 2015 et avril 2016. Chaque demande a été examinée pour avis favorable ou défavorable jusqu'en octobre 2015 par un groupe de travail. Si l'avis était favorable, les documents de travail du PLU étaient modifiés. Si l'avis était défavorable, il n'était pas modifié. Chaque particulier ayant fait une demande n'a pas été averti personnellement de l'avis émis sur sa requête. Ensuite, le projet de zonage ayant été finalisé pour permettre la réalisation / finalisation des autres documents (zonages assainissement eaux usées / eaux pluviales, évaluation environnementale, rapport de présentation, ...), les demandes particulières n'ont plus été examinées et prises en compte pour émettre un avis favorable ou défavorable (les demandes individuelles pourront être prises en compte au moment de l'enquête publique).</p>
<p>Concertation supplémentaire non sollicitée en vue d'une délibération de mise en révision du POS</p>	<p>Concertation réalisée</p>
<p>AELU</p>	<p>L'AEU (approche environnementale de l'urbanisme) a été réalisée sous forme d'ateliers thématiques ouverts aux élus, aux techniciens communaux et à des personnes ressources afin d'élargir la réflexion amont aux partenaires (Etat, Agglomération, Conseil départemental, Conservatoire du littoral, ADEME, associations environnementales, architecte conseil, etc.). Cette démarche a été présentée en conseil municipal le 21 octobre 2011.</p>
<p>Portrait de territoire</p>	<p>Un portrait de territoire dit "PEPS" (Portrait d'Emotions Partagées et Solidaires) a été coproduit en réunissant au sein d'ateliers des personnes de la société civile (associations, personnes investies, ...) et représentants des différentes facettes de la commune. Des auditions ont également été réalisées. Les thématiques étaient les suivantes : "Qui sommes-nous", "Que voulons-nous", "Comment souhaitons-nous que cela soit?", "Que pouvons-nous faire". Ceci a permis de lier les attentes des habitants aux travaux ultérieurs du PLU.</p>
<p>Diagnostic agricole</p>	<p>1) Réunion de présentation du démarrage de l'étude avec tous les agriculteurs le 15 mars 2011. 2) Réponse à un questionnaire proposé à chaque agriculteur et rencontres individuelles entre le bureau d'études et les agriculteurs exploitants sur la commune en avril 2011. 3) Diagnostic agricole en consultation libre à l'accueil depuis septembre 2011 et registre des suggestions et remarques dédié à ce sujet déposé depuis le 27 septembre 2011. 4) Présentation en conseil municipal le 21 octobre 2011. 5) Réunion avec les agriculteurs de la commune le 27 janvier 2015 pour un point d'étape et une demande d'actualisation du diagnostic.</p>
<p>BIAP</p>	<p>La loi ALUR a modifié certaines dispositions relatives à l'urbanisme et aux documents d'urbanisme. La mairie a lors entamé une démarche pour recenser le bâti présentant un intérêt architectural et patrimonial (BIAP). Dans ce cadre, une large concertation a été faite auprès du public invitant tous les propriétaires de bâti de ce type à se manifester en mairie (plusieurs articles de presse à l'automne 2014, information sur le site internet, cahier spécifique ouvert en mairie du 16 octobre 2014 au 07 novembre 2014, échanges lors des permanences des élus pendant l'exposition publique de l'été 2015). Un groupe d'élus a examiné tous les bâtiments qui semblaient présenter un intérêt patrimonial et architectural ainsi que tous ceux mentionnés par le public et les propriétaires de bâti de ce type (visites sur place, photos, décision du groupe de travail pour intégrer ou non le bâtiment recensé à l'inventaire du "BIAP").</p>
<p>Bocage et circulation douce</p>	<p>Des étudiants de l'institut de géoarchitecture ont réalisé pendant une année étudiante une étude sur le bocage et la circulation douce. Une adresse de messagerie dédiée le temps de l'étude "étude.tregunc@gmail.com" a été créée et un appel aux remarques et suggestions du public a été fait (articles presse et article bulletin municipal).</p>
<p>Associations</p>	<p>L'inventaire du patrimoine a été réalisé en collaboration avec l'association "Les amis du patrimoine". Des rencontres ont été organisées avec certaines associations pour avis et échanges (Bretagne Vivante, membres d'associations dans le cadre des réflexions sur les itinéraires de randonnée, ...).</p>
<p>Documents mis à disposition en mairie</p>	<p>Au fur et à mesure de l'élaboration du projet de PLU, les études et documents ont tous été mis à disposition du public et laissés en consultation libre (porter-à-connaissance de l'Etat ; diagnostic agricole ; Y compris atlas cartographique ; PAD ; documents de synthèses présentés lors des réunions publiques ; étude sur les cheminements doux ; étude sur le bocage ; carte "bocage" ; carte des espaces boisés classés ; cartographies du règlement graphique dites cartes de "zonage du PLU" ; règlement écrit).</p>

Envoyé en préfecture le 05/07/2016

Reçu en préfecture le 05/07/2016

Affiché le

ID : 029-212902936-20160704-DE04071-DE

Information dans la presse

En plus des articles de presse élaborés avant et après les réunions publiques, avant / pendant / après les expositions publiques, la mairie a régulièrement tenu informé le public dans la presse locale de l'avancement du PLU (Ouest-France et Le Télégramme). Par exemple, les éléments suivants ont fait l'objet de plusieurs articles :

- Informations régulières sur la procédure (les étapes, les délais, les éléments à prendre en compte, ...)
- Informations sur certains points spécifiques (l'inventaire des zones humides, le diagnostic agricole, le PADD, les études sur le bocage et la circulation douce, ...)

Point d'étape le 08 octobre 2015 sur l'examen en cours des demandes écrites des particuliers reçues en mairie (demandes reçues via les registres et via les courriers écrits).

Chasseur des courriers reçus

La mairie a reçu 127 courriers écrits de particuliers depuis la mise en révision du PLU jusqu'à octobre 2015. Chaque demande a été examinée pour avis favorable ou défavorable jusqu'en octobre 2015 par un groupe de travail. Si l'avis était favorable, les documents de travail du PLU étaient modifiés. S'il était défavorable, ils n'étaient pas modifiés. Chaque particulier ayant fait une demande n'a pas été averti personnellement de l'avis émis sur sa requête. Ensuite, le projet de zonage ayant été finalisé pour permettre la réalisation / finalisation des autres documents (zonages assainissement eaux usées / eaux pluviales, évaluation environnementale, rapport de présentation, ...), les demandes particulières reçues par courrier n'ont plus été examinées et prises en compte pour un avis favorable ou défavorable, en expliquant si besoin que les demandes individuelles pourront être prises en compte au moment de l'enquête publique. 12 courriers supplémentaires ont été reçus entre octobre 2015 et avril 2016.

A noter : Certains particuliers ont écrit à plusieurs reprises et ont aussi inscrit des remarques dans le registre. Chaque demande, même renouvelée, est comptée une fois. Il y a donc des doublons.

Réunions avec les PPA

Présentation du PADD le 12 juin 2012

Présentation du projet de PLU le 24 juin 2015

A noter : Plusieurs réunions informelles ont été organisées avec les services de l'état aux différentes étapes et pour faire le point d'avancement (notamment règlement écrit, règlement graphique, prise en compte des évolutions législatives) ainsi qu'avec d'autres PPA (chambre d'agriculture, CCA, Conseil départemental, ...).